

Décision

Générale

colonial

Décision n° 132-450-1934 Divers.

n° 132-450-1934

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 mai 1934

Numéro JO
n° 450 du 31/05/1934

Date du numéro
31 mai 1934

TEXTE INTÉGRAL

le nommé Calif Orsamar, gardien de la cité enfantine a été licencié de son emploi, à compter du 16 mai 1934. Le nommé Mohame! Dirieh, ancien combattant, a été nommé surveillant de la cité enfantine, section B, en remplacement de Calif Orsamar licencié à compter du 17 mai 1934. Mohamed Dirieh sera nourri à la cité enfantine et touchera une solde mensuelle de 100 francs (cent francs).